

# COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 30 avril 2019

-----04.2019-----

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,  
Etaient présents : GRUCKER Alain, EHRHART Yves, Adjoints,  
Mme TSCHUDY Isabelle, M. KOENIG Christophe est venu au point Utilisation des locaux de l'école, MM. HOEFLER Thierry, PIASENTIN Jean-Christophe, Mme DITTLO Elodie, M. FRANCK Michel, Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra est venue au point divers Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'Ehn Andlau Scheer, MM. DESCHAMPS Joël, SONNTAG René et FRITSCH Hubert.

---

## 12. Adoption du procès-verbal du 18 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2019 est adopté par tous les membres du Conseil Municipal présents.

## 13. Restructuration Ecole

### A. Crédit relais

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des démarches entreprises auprès de la Caisse du Crédit Mutuel pour la consolidation du prêt pour résorber les deux crédits relais.  
Le montant du prêt sera de 1 000 000.00 € et un remboursement anticipé de la ligne de Trésorerie de 100 000.00 € courant de l'année dès l'encaissement de la vente du 59 rue Principale, le versement de la subvention de 37 000.00 € à percevoir de la Région et le versement de la quote-part des Syndicats Forestiers.

Le Conseil Municipal,  
après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

- AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires quant à la consolidation du prêt et de la mise en place d'une ligne de Trésorerie.

Adopté à l'unanimité.

### B. Utilisation des locaux de l'école

Pour la rentrée 2019/2020, il y aura 25 à 26 enfants rentrants en petite section de maternelle dont 18 enfants qui vont faire la sieste à l'école tous les après-midi. Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que pour l'instant la salle de sieste au rez-de-chaussée est prévu pour 8 élèves au plus et qu'elle sera donc trop petite pour accueillir autant d'enfants.  
Après s'être informée auprès du service du SDIS quant à la réglementation et aux normes pour installer la salle de sieste à l'étage dans la salle de classe vacante, il s'avère que le bâtiment devrait être classé en 4<sup>ème</sup> catégorie (aujourd'hui 5<sup>ème</sup> catégorie).  
La mise en place de rideaux occultants dans la salle de motricité permettra son utilisation l'après-midi en salle de sieste.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE que la salle de motricité sera équipée de rideaux occultants pour accueillir les enfants pour la sieste tous les après-midi,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis CARAI pour les rideaux occultants d'un montant de 1 746.00 € T.T.C.
- CHARGE Madame le Maire d'en informer le personnel enseignant.

Adopté à l'unanimité.

# COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 30 avril 2019

-----04.2019-----

## 14. Exercice de la compétence « eau » - opposition au transfert obligatoire à la Communauté de Communes du Pays de Barr

Le Conseil Municipal,

- VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU la Loi n° 2014-58 du 27 février 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64-IV ;
- VU la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
- VU l'Instruction ministérielle n° INTBI822718J du 28 août 2018 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-1, L1111-2, L2541-12 et L5214-16 ;
- VU l'Arrêté Préfectoral du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination, mise en conformité partielle et refonte statutaire de la Communauté de Communes Barr-Bernstein ;
- VU l'Arrêté Préfectoral du 28 mars 2017 portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Barr ;
- CONSIDERANT que l'EPCI dispose à cet égard et par anticipation de la compétence obligatoire « eau » dont la date d'effet avait été différée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en application de l'article 64-IV-1<sup>o</sup> de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;
- CONSIDERANT néanmoins qu'en vertu de la loi du 3 août 2018 susvisée, les communes membres d'une communauté de communes ont la faculté de s'opposer à ce transfert obligatoire prévu normalement le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en le reportant au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous condition cependant de recueillir une minorité de blocage exprimée par 25% de ces communes représentant au moins 20% de la population intercommunale totale ;
- CONSIDERANT qu'à la suite des débats organisés au sein de la Conférence des Maires, un consensus quasi unanime s'était dégagé en faveur du déclenchement de ce mécanisme afin de préserver, du moins transitoirement, la liberté de chaque commune en matière de gestion de l'eau potable ;
- CONSIDERANT qu'il lui appartient dès lors de se prononcer dans le délai imparti qui expire le 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

APRES AVOIR entendu les exposés de Madame le Maire,  
et, après en avoir délibéré,

1. DECIDE de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence « eau » à la Communauté de Communes du Pays de Barr qui devait normalement entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
2. PREND ACTE que ce transfert de compétence interviendra dès lors et au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sauf décision contraire adoptée souverainement par les organes délibérants selon les règles de droit commun, sans préjudice du droit d'opposition restant ouvert au travers de la minorité de blocage ;

# COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 30 avril 2019

-----04.2019-----

3. CHARGE par conséquent Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera notamment notifiée au Président de la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Adopté à l'unanimité.

## 15. Divers

### a. Electricité de Strasbourg – Contrat CEPAGE

Lors du dernier Conseil, une nouvelle offre a été demandée avec possibilité de changement des luminaires en cas de besoin, tout en ayant la possibilité de changer seulement la partie d'éclairage.

### b. Communauté de Communes du Pays de Barr – dotation de soutien relevant du dispositif de redistribution solidaire

Vu les travaux de restructuration et d'aménagement récents de l'école, la dotation de 19 000.00 € pourra nous être attribuée au titre des dotations de soutien relevant du dispositif de redistribution solidaire.

La demande ainsi que l'état récapitulatif des factures payées ont été déposés à la Communauté de Communes du Pays de Barr.

### c. Elections Européennes du 26 mai 2019 – tableau du bureau de vote.

8 heures à 10 heures 30	Madame LOTZ Suzanne Madame HOEFLER Véronique Monsieur SONNTAG René
10 heures 30 à 13 heures	Madame DITTLO Elodie Monsieur EHRHART Yves Monsieur PIASENTIN Jean-Christophe
13 heures à 15 heures 30	Madame DE ALMEIDA PIRES Sandra Monsieur FRITSCH Hubert Monsieur FRANCK Michel
15 heures 30 à 18 heures	Monsieur GRUCKER Alain Madame TSCHUDY Isabelle Monsieur KOENIG Christophe

### d. Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'Ehn Andlau Scheer – entretien des cours d'eau

Le Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'Ehn Andlau Scheer informe la Commune du nettoyage – fauche annuelle du Flussgraben sur 5000 mètres entre Goxwiller et Valff. Les Conseillers Municipaux demandent le passage de Monsieur STERCK afin de revoir tous les cours d'eau du ban de Goxwiller.

### e. SMICTOM – Nouvelle collecte – Bio-déchets

Madame le Maire informe l'assemblée de la nouvelle collecte des déchets alimentaires (compostables) – BIO Déchets - par le SMICTOM à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 par la mise en place de bornes de 240 litres pour réceptionner des sacs kraft avec des déchets compostables (épluchures, restes ...). La borne Bio-Déchets sera vidée et nettoyée deux fois par semaine.

## COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 30 avril 2019

-----04.2019-----

Les bornes Bio-Déchets seront placées :

- Rue du Piémont à côté de la benne jaune,
- Rue des Aulnes,
- Rue du Four
- Et Rue du Cimetière près de la benne à verre.

Des informations détaillées seront données en septembre.

### **f. Syndicats Forestiers Barr et 4 ou 6 Communes**

Lors de la dernière séance Syndicale des Syndicats Forestiers Barr et 4 communes et Barr et 6 Communes, il a été acté que la Commune de Goxwiller sera créditée de 10 000.00 € suite à la vente de bois et de 32 000.00 € suite à la vente de la maison des chasseurs située au Welschbruch.

### **g. Eglise – sécurisation paratonnerre**

Suite à une visite d'entretien et de contrôle la Société Protibat émit un devis pour le changement du conducteur de descente – câble isolé façade sud - du paratonnerre pour un montant de 8 250.00 €. Une contre-visite par l'APAVE a été demandée lors de la séance budgétaire.

L'APAVE a fait la contre visite le 17 avril 2019, le compte-rendu dit :

*« Les installations étant en grande partie rénovée, il conviendra de mettre l'ensemble en conformité au vue des Normes actuelles, soit :*

- *Remplacer le conducteur de toiture par un autre, conforme aux Normes actuelles,*
- *Respecter la règle des trois fixations au mètre, pour la fixation des conducteurs. »*

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de revoir le devis initial et de faire les travaux en interne, si possible.

Adopté à l'unanimité.

### **h. Informations SDIS**

*« A compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, toutes les interventions pour destructions de nids d'hyménoptères feront, à l'instar des interventions pour inondations et épuisements de locaux, pour brancardage (hors urgence vitale), alarmes intempestives ou déblocage d'ascenseurs, l'objet d'une demande de participation financière auprès du redevable, qu'il s'agisse de particuliers, de structures privées ou publiques.*

*Cette décision dictée par la volonté de préserver la capacité du service suit les recommandations de la chambre régionale des comptes et, plus largement, les conclusions de différents rapports et avis rendus au plan national depuis déjà de nombreuses années. D'ailleurs, le SDIS du Bas-Rhin faisait figure d'exception dans le Grand Est en ayant maintenu jusqu'à lors le principe de gratuité en la matière.*

*Cette participation, qui ne couvre de loin pas l'intégralité des frais engagés par le service, a été fixée à 50.00 € et à 80.00 € en cas d'envoi de moyens spécialisés (échelle aérienne ...)*

*Cette participation doit permettre de supprimer les sollicitations infondées, voire de confort, et faire prendre conscience aux usagers que le rôle des sapeurs-pompiers est d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement et plus particulièrement les missions de secours d'urgences aux personnes (SUAP).»*

## COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 30 avril 2019

-----04.2019-----

### **i. Association des Maires de France – demande de soutien pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris**

L'Association des Maires de France a envoyé un mail demandant de soutenir l'effort de reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris suite à l'incendie survenu dans la nuit du 15 au 16 avril 2019.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de ne pas voter de subvention pour le soutien de reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris suite au l'incendie du 15 au 16 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

### **j. Assemblée Générale de l'Association « Bruche-Piémont-Rail »**

L'Association « Bruche-Piémont-Rail » pour la défense et la promotion des lignes de chemin de fer de l'étoile ferroviaire de Molsheim, organise son Assemblée Générale le vendredi 3 mai 2019.

### **k. Aire de Jeux – Rue du Cimetière**

Les poignées de porte de l'aire de jeux ont été volées.

Il est rappelé que le grillage qui entoure l'aire de jeux a été installé pour protéger les enfants et non pour être escaladé, que ce soit pour chercher une balle chez le voisin ou quand elle traverse la Rue du Cimetière.

### **l. Demande d'essai 19 mai 2019**

Des essais pour le rallye seraient prévus pour le dimanche 19 mai 2019.

### **m. Travaux de branchement eau**

Les travaux de branchement eau ont été réalisés pour la nouvelle habitation Chemin de la Promenade par le 58-59 Rue Principale, un branchement provisoire a été mis en place pour le jardin de l'école 57 Rue Principale.

Les branchements ont été placés dans le domaine public de la Commune.

### **n. Arpentage – Chemin de la Promenade**

Le PV d'Arpentage pour le branchement électrique (poteau) a été signé par les nouveaux propriétaires de la Grange du 59 Rue Principale qui donne sur le Chemin de la Promenade.

### **o. Manœuvre des Sapeurs-Pompiers**

Une manœuvre des Sapeurs-Pompiers de la section Obernai – Ottrott – Goxwiller est programmée pour le dimanche 12 mai 2019 dans la matinée.

Suivent les signatures au registre  
Copie certifiée conforme

Le Maire :  
Suzanne LOTZ